N° 1387. — 4 Année. CINQ CENTIMES Mercredi 20 Juillet 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES......... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS...... 0 fr. 75 —
LOCALES.......... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

TRÈS PROCHAINEMENT

l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » commencera la publication d'un

NOUVEAU FEUILLETON

qui, nous en avons la conviction, obtiendra auprès de nos lecteurs le plus grand et le plus légitime succès.

LA LOI BOVIER-LAPIERRE

Nous avons trois mois encore pour étudier les projets et contre-projets de MM. Bovier-Lapierre et Goblet, destinés à compléter la loi de 1884.

Toute cette fin du dix-neuvième siècle tourne et s'agite autour de cette question des syndicats et des syndiqués, vieux mot grec, sur lequel les Athéniens disputaient, il y a deux mille cinq cents ans.

Entre les syndiqués d'alors et les syndiqués d'aujourd'hui grandes sont les différences sans doute, mais ils ont aussi entre eux quelque chose de commun, qui n'est pas seulement un vain mot.

Nous avons commencé à parler de nos syndicats *professionnels en* 1880, avec le premier rapport de M. Allain-Targé et avec le premier amendement signé de MM. Trarieux, Ribot et Goblet qui se préoccupaient, non sans raison, de ce que deviendrait la liberté individuelle des ouvriers.

La loi de 1884 a institué et dressé en face les uns des autres les syndicats d'ouvriers *et les syndicats de patrons, elle* leur a donné la liberté, elle les a armés de droits légitimes : elle a totalement oublié de traiter la question des rapports qui allaient s'établir entre eux. Il semble pourtant que cette question appartenait au législateur et quelle devait être traitée comme la première.

Depuis ce temps-là, on cherche à régler les rapports des syndicats les uns avec les autres et avec leurs propres membres : on n'y parvient pas. Le contre-projet de M. Goblet nous rend le service, comme *l'a fait remarquer* M. Ranc, de nous permettre de continuer nos recherches. Le Sénat, en le renvoyant à sa commission, a indiqué que, dans sa pensée, il y avait quelque chose à faire pour compléter la loi de 1884.

Mais le contre-projet de M. Goblet contient lui-même un point qui parait difficilement admissible. M. Ranc a fait aussi cette observation : le législateur, en frappant d'une peine « le refus concerté de travail », comme le propose l'auteur du contre-projet, paraitrait revenir à l'article 419 du *Code pénal, il porterait certainement* atteinte au droit légal et naturel que les ouvriers ont de se mettre en grève. Leurs syndicats seraient détruits, leur liberté s'évanouirait, si les ouvriers ne pouvaient plus se concerter pour refuser leur travail d'un commun accord.

Ainsi, après tant de recherches, la véritable formule nous fuit toujours et il ne semble pas que nous soyons beaucoup plus près de la trouver qu'au moment où M. Bovier-Lapierre a présenté son premier projet.

Ne serait-ce pas un signe que nous sommes engagés dans une mauvaise voie? Nous voulons absolument rédiger en cinq lignes la formule complète, la formule parfaite qui prévoie tous les cas et ré*ponde à tous les besoins ! Il nous faut une* loi à deux tranchants, une loi à deux faces, comme Janus, une loi *bilatérale*, suivant une expression qui a fait depuis six mois plus de bruit dans le monde que dans tous les siècles de la législation antérieure !

D'où vient ce *bilatéral*? Que nous veut-il? Connaissiez-vous beaucoup de lois *bilatérales*? Il y a des lois générales qui règlent la condition d'un homme dans une société donnée, nous avons les principes de 1789 et le code civil; et puis, il y a des lois particulières. Mais des lois *bilatérales*? Pourquoi pas *trilatérales*? Il n'y a pas que deux côtés dans les situations, il y en a un bien plus grand nombre.

Dans nos syndicats, par exemple, il y *a les rapports des ouvriers avec les pa*trons, puis les rapports des patrons avec les ouvriers, puis les rapports des ouvriers entre eux et des patrons entre eux; cela fait au moins quatre espèces de rap*ports*, sans compter les autres. Notre loi ne devrait pas être seulement bilatérale, mais trilatérale, mais quadrilatérale! Et cette loi multiple, nous prétendons la rédiger en une phrase, en une seule proposition grammaticale! C'est la quadrature du cercle que nous cherchons tout simplement.

Ne semble-t-il pas que nous devrions plutôt énumérer tous les cas qui nous sont connus, les viser chacun dans un article, sans craindre de multiplier les articles, développer largement le texte au lieu *de le restreindre et laisser toujours* une marge pour l'inconnu et pour l'avenir? Les Anglais font ainsi, si je ne me trompe et ils ne s'en trouvent pas mal.

Ou plutôt encore, n'avons-nous pas ou*blié d'établir une institution entre* les syndicats ouvriers et les syndicats patronaux? Pensez-vous qu'il ne manque pas un organe entre les uns et les autres, une juridiction, un arbitre, un mode quelconque par où puissent se régler les rapports réciproques de ces corps sociaux que nous avons créés?

Nous les avons mis en face en disant : Vous vivez, vous êtes libres, et maintenant soyez sages et arrangez-vous comme vous *pourrez! Est-ce avec ce sans-gêne que* l'on fonde des institutions durables et fé*condes ? Je ne pense pas que* depuis Minos on ait agi ainsi.

Nos lois ont réglé par le menu, avec une sollicitude infinie, les conditions d'existence de toutes les sociétés de commerce et de change. Le code de commerce portait autrefois que les contestations entre associés seraient jugées par des arbitres : ces articles ont été abrogés, peut-être à tort, mais les tribunaux de commerce n'ont-ils pas été institués eux-mêmes juges des contestations qui s'élèvent entre les associés, comme entre les *sociétés?*

Qu'est-ce que ces tribunaux de commerce? Des tribunaux d'exception pour connaitre des choses du commerce. Est-ce que par hasard il y aurait dans la politique, dans la raison, un *principe qui s'op*pose invinciblement à la création de tribunaux pour les choses du travail, comme on a établi pour les choses du commerce? Je n'ai rencontré un tel principe nulle part et je serai reconnaissant à celui qui me le montrerait.

Qui dit syndicat dit arbitrage, l'un mène à l'autre; ce sont des idées qui de tout temps et par leur nature même ont été intimement liées. Sous une *forme ou* sous une autre, c'est une institution d'arbitrage, je pense, qui nous manque; c'est tout un nouvel organe qui doit naitre et se développer entre les syndicats et, tant que nous n'aurons pas cette institution, les projets de MM. Bovier-Lapierre et Goblet serviront de peu; les ouvriers seront toujours pincés les premiers dans les serres de la loi bilatérale.

Hector DEPASSE.

Les Elections des Conseils généraux

C'est le 31 juillet prochain que doit avoir lieu la seconde des deux grandes consultations électorales qui marqueront l'année 1892.

C'est la septième fois depuis la mise en vigueur de la loi départementale du 10 août 1871, que s'effectue le renouvellement de nos assemblées départementales, et chaque fois il a été marqué par un progrès de l'idée républicaine.

Actuellement, sur 90 conseils généraux, il y en a 79 ayant une majorité républicaine et 11 seulement *une majorité réactionnaire.*

Ces onze conseils sont ceux de la Charente, des Côtes-du-Nord, de l'Eure, du Gers, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, du Morbihan, de la Sarthe et de la Vendée.

Sur 2,881 sièges de conseillers généraux existant en France, les républicains en détiennent 2,000 environ.

Le nombre des conseillers généraux soumis au renouvellement du 31 juillet est de 1,426. Le conseil général de la Seine est exclu de l'application du droit commun et doit être renouvelé à une autre date.

Sur *ces 1,426 conseillers sortants,* il y a 144 députés et 70 sénateurs.

Le même jour que les conseils généraux, doivent être renouvelés par moitié les conseils d'arrondissement.

Les sièges de conseillers de cette catégorie étant au nombre de 3,472, on voit que le nombre des conseillers d'arrondissement à renouveler s'élève à 1,736.

Il y a lieu de remarquer que, dans la plupart des départements, les cantons ou les conseillers généraux sont à renouveler ne sont pas les mêmes que ceux où ce sont les conseillers d'arrondisse*ment qui sont renouvelables.*

Il en résulte que la double consultation électorale du 31 juillet portera sur l'ensemble presque complet du territoire.

La manifestation républicaine que fera le pays à cette occasion, n'en sera donc que plus imposante.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 18 juillet. — Le Conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Il a prononcé à l'unanimité l'interdiction dans les écoles libres du catéchisme électoral de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix.

Le Conseil a ajourné jusqu'après le vote définitif de la loi sur l'exercice de la médecine *l'examen des projets de décrets relatifs* aux conditions d'âge et d'études des aspirantes au certificat de capacité pour l'tre de sage-femme.

Il a repoussé le projet de décret modifiant les conditions d'âge exigées pour les brevets de capacité et dispensant d'une partie des épreuves du brevet élémentaire les candidats pourvus du certificat d'études primaires supérieures.

Un cas de choléra à Paris

Paris, 18 juillet. — Dans la nuit de samedi à dimanche des agents ramassèrent rue de Crimée un individu qui, étendu sur la voie publique se plaignait de douleurs dans le ventre, dans les jambes et dans les bras. Un médecin appelé en toute hâte constata qu'il avait le choléra. Transporté à l'hôpital Tenon il y est mort quelques heures après. C'est le premier cas constaté à Paris.

UN DRAME DANS LES AIRS

Récit des aéronautes

Paris, 18 juillet. — Les trois aéronautes qui montaient le *Jupiter* et qu'on croyait perdus, sont arrivés à Paris ce matin, à quatre heures. Nous avons pu les voir et entendre de leur bouche le récit des dangers qu'ils ont courus.

Après avoir raconté le départ du Havre, M. Porlié, le capitaine, dit :

» Nous ne restâmes pas longtemps en l'air: alourdi par la pluie, le *Jupiter* descendit ra*pidement et la nacelle toucha les flots. Alors* je gagnai le cercle avec Bezançon, tandis que Demeyer demeurait encore dans la nacelle.

» Le ballon, toujours emporté, filait à la surface, la nacelle plongeant. Et comme la mer était grosse, nous recevions des paquets d'eau salée à tout instant. Demeyer surtout qui, monté sur le bord de la nacelle, ne pouvant prendre place dans le cercle, avait sans cesse de l'eau jusqu'au cou.

» *Cela dura cinq heures.* Puis Demeyer ayant pu jeter des sacs de lest, nous remontâmes. Mais ce ne fut pas long et bientôt nous rasions de nouveau la surface des flots.

» Enfin, à cinq heures — il y en avait neuf que cette espèce d'agonie durait, lutte horrible contre la mort, — le *Germania*, cinquantième vaisseau aperçu par nous, mettait le cap sur le ballon, descendait une embarcation et nous sauvait au prix d'efforts inouïs.

C'est moi qui ai été le plus mouillé, nous dit M. Meyer. Comme le ballon couchait, j'avais commencé par déplacer l'ancre, ce qui n'est pas une petite affaire, pour essayer de rétablir l'équilibre. Mais vas te promener.

» J'étais très mal à mon aise, vous le croyez sans peine et j'ai passé, je vous jure, un vilain moment. Il était impossible de rester ainsi. A tout moment, le ballon qui recevait des paquets de mer, pouvait être complètement couché. Alors j'ai pris un grand parti.

» Plongeant dans la nacelle, je suis allé, un par un, chercher les sacs de lest. J'avais bien à de certains instants cinq à six mètres d'eau sur la tête. Ah! c'était une terrible besogne.

» A chaque sac que je jetais il y avait une secousse. Au dernier, le Jupiter fit un bond et nous repartîmes dans l'air.

» Mais le ballon était devenu trop lourd. Nous redescendîmes bientôt.

» Alors nous coupâmes successivement tous les bouts de corde inutiles, les crochets de toute sorte. Mais nous descendions toujours. Je jetai ma jaquette qui, trempée d'eau, pesait bien quinze kilos.

» Puis tout ce qui pesait, si peu que ce fut, jusqu'à notre bouteille de rhum. J'essayai de retirer mes chaussures mouillées, impossible. Trois ou quatre pièces de cent sous que j'avais dans ma poche s'en allèrent au gouffre. Et nous descendions toujours, et la nacelle de nouveau plongeait..... C'était la fin...

Le sauvetage

» C'est à ce moment que la Germania nous aperçut et se dirigea vers nous. Une barque fut mise à l'eau et prit notre poursuite et non sans danger, je vous l'assure.

» Chaque fois qu'un homme placé à l'avant était sur le point d'attraper un de nos cordages, la barque disparaissait dans un gouffre tandis que nous remontions.

» La mer était, en effet, très grosse. Les hambourgeois qui montaient la *Germania* ont fait preuve du plus grand courage et du plus grand dévouement, car l'embarcation pouvait être chavirée dans cette poursuite.

» Enfin, on put nous saisir et nous mener jusqu'au paquebot où Porlié fut hissé le premier, puis Bezançon, le plus faible de nous, physiquement, et enfin moi.

» On coupa la corde du ballon et on nous prodigua des soins.

» J'étais exténué. On me coucha dans le lit du capitaine et une friction énergique me remit bientôt sur pied.

LA CATASTROPHE de St-Gervais-les-Bains

Les funérailles de M. Harinkouck

On peut évaluer à plus de deux mille le nombre de personnes qui ont voulu conduire à sa dernière demeure le corps de M. A. Ha*rinkoucke.*

C'est dire le caractère d'imposante solennité qu'ont revêtu les funérailles de notre malheureux concitoyen.

La rue de la Fosse-aux-Chênes, toujours très fréquentée à cette heure de la matinée, était garnie d'une foule compacte et recueillie.

La maison mortuaire disparaissait sous des tentures de deuil. Dans l'avant-cour, située entre les deux bâtiments se tient l'assistance qui doit bientôt former le cortège funèbre.

La chapelle ardente est dressée dans le grand salon et chacun *y entre tour à* tour en proie à une visible émotion.

Agenouillés autour du catafalque se tiennent les membres de la famille.

A dix heures et demie a lieu la levée du corps.

M. Harinkouck étant chevalier de la Légion d'Honneur on s'attendait à ce que le corps des sapeurs-pompiers rendit les honneurs militaires.

Son absence a été très remarquée.

Le cortège se met en marche dans l'ordre suivant :

Le clergé;

M. Bernard, chevalier de la Légion d'honneur, portant sur un coussin — et voilée de deuil — la décoration de M. Amand Harinkouck;

Le corbillard, qui disparait sous un amoncellement de couronnes — la plupart sans inscription.

Citons entr'autres celle des « Employés et Ouvriers à leur regretté patron » de dimensions colossales; celle des Carabiniers bruxellois réunis, celle de la Fédération des sociétés de tir du Nord, celle des Carabiniers roubaisiens, celle de la société de gymnastique « la Roubaisienne » portée par deux jeunes gymnastes, etc.

Cette dernière couronne avait été offerte à M. Harinkouck, qui fut président de la huitième fête régionale de gymnastique.

Des délégations des sociétés de tir : MM. Frère, de *Tourcoing*, secrétaire de la Fédération de tir du Nord; Dervaux, de Tourcoing, ancien membre des carabiniers; A. Wibaux, C[illegible] ci[illegible] pr[illegible] M[illegible] pi[illegible] valier de l'ordre de Léopold, secrétaire de la commission du tir national de Bruxelles et M. Desmaret, membre de la dite commission, M. Pètre, représentant les chasseurs de Whellin-Lomprez dont M. Harinkouck était le président d'honneur.

Une délégation du conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels : MM. Julien Lagache, vice-président; Carlos Delattre, ancien vice-président; Verlais, administrateur de l'Ecole; J.-B. Meillassoux, Ad. Prouvost, Riche, Ed. Dupire, membres du conseil supérieur; le corps enseignant et le personnel de l'Ecole.

La famille, que suit une foule immense, où nous remarquons : MM Develle, ministre de l'agriculture, ami personnel du défunt; Vel-Durand, préfet du Nord et Féver, chef de division à la préfecture; Achille Scrépel, sénateur; Jonglez, ancien député de Tourcoing; François Masurel père, ancien président du tribunal de commerce de Tourcoing; Alexandre Faidherbe et J.-B. Pennel anciens adjoints, ainsi qu'un grand nombre d'anciens conseillers municipaux, collègues du défunt; Léon Allart et Daudet, anciens maires de Roubaix.

Olivier Branquart et Milbée, adjoints au maire de Roubaix, Peltier, préposé en chef de l'octroi, Jean Lefebvre, président du Cercle du Commerce, J. Leblanc, vice-président des *Crick-Sicks, dont M. Harinkouck était* membre fondateur. Henri Pollet, maire de Wattrelos, Libouton, président de la *Roubaisienne*, Cordonnier et Georges Pennel, membres de la commission, Barroyer, commissaire central, Sayet, *secrétaire général de la* mairie, Corbière, lieutenant de gendarmerie, les ouvriers et employés de M. Harinkouck, etc.

Le deuil était conduit par les trois fils du défunt. Les coins du poêle étaient tenus par M. Julien Lagache, vice-président du conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts Industriels, ancien maire de Roubaix; Carlos Delattre, ancien vice-président du conseil supérieur; M. Paul Watine, ancien adjoint; Bar, vice-président de la Fédération de tir du Nord; le comte de Burgh-O'Farrel, percepteur des contributions directes; Gustave Vouzelle, an*cien carabinier roubaisien.*

De la maison mortuaire à l'église Notre-Dame, la foule, respectueuse, formait une haie.

A la sortie, le cortège s'est reformé dans l'ordre que nous avons mentionné plus haut, pour se rendre au cimetière par les rues des Lignes, du Pays, Pellart, du Collège et la Grand'Rue.

Au cimetière, il y avait grande affluence; le corps de M. Harinkouck a été déposé dans le caveau d'attente. Puis M. Bar prononce le discours suivant :

Messieurs,

L'absence forcée de M. Boucher-Cadart, président de la Fédération des sociétés de tir du Nord de la France, m'impose le *devoir bien pénible* d'apporter à Harinkouck le dernier adieu des tireurs de notre région et de présenter à sa famille *nos sincères consolations.*

Aussitôt après 1870, avec *Pié d'Arras*, Dufour de St-Quentin, il avait été entraîné dans cette poussée énergique qui, saisissant tous les hommes de cœur tous ceux qui déploraient les malheurs de la Pa*trie, qui avaient* confiance dans son relèvement, et qui voulaient apporter leurs efforts à la reconstitution de nos forces nationales, se mettaient résolument à la tête de ces sociétés de tir et de gymnastique qu'ils faisaient surgir sur tous les points du territoire.

Dès 1873, Harinkouck fondait cette belle société des Carabiniers Roubaisiens; il associait à son œuvre 450 de ses concitoyens et en peu de temps arrivait à un succès inespéré. Son affabilité, l'énergie déployée dans la direction, la parfaite organisation des *concours*, la munificence des programmes, plaçaient immédiatement cette société à la tête des associations de ce genre non seulement du Nord de la France mais aussi de la Belgique. *Ils étaient nombreux* les tireurs des deux pays qui accouraient chaque année à l'appel du président des Carabiniers Roubaisiens, venant fraterniser au stand de cette ville, emportant de leur séjour le souvenir de l'accueil si sympathique qu'ils recevaient et l'admiration pour le dévouement, la loyauté, la bienveillance d'Harinkouck

» Vous tous, tireurs Belges *et Français*, qui avez pris part à ces fêtes, aviez voués à Harinkouck une profonde amitié; la fermeture du stand de Roubaix a pu atténuer, mais n'a pas arraché de votre cœur le *souvenir de cet esprit* généreux, de ce patriote dévoué, votre présence en aussi grand nombre à ces funérailles en est la preuve.

Lorsqu'en 1889, Candelier, président du tir de [illegible] que de lui surtout pouvait dépendre le succès de notre association, c'est Roubaix qui fut désigné *pour donner le premier concours fédéral.*

Cette première grande fête du tir fut digne de celui qui l'avait organisée, sa complète réussite décida de l'existence de la Fédération et servit d'exemple aux autres sociétés qui s'efforcèrent de faire mieux. Il fut en réalité l'âme de notre institution et nous perdons en lui notre meilleur soutien.

Nous lui devions aussi chaque année le vote par le Conseil municipal de Roubaix d'un subside assez important pour former le premier prix de nos concours, aussi est-ce en son nom et au nôtre que nous présentons aux représentants de cette localité l'expression de notre sincère gratitude.

Si je me suis étendu sur les services rendus par *Harinkouck à la cause du tir, si j'ai tenu à rappe*ler tout ce qu'il a fait pour nous, c'est que je crois juste d'honorer la mémoire de ceux qu'une vision exacte des devoirs d'un pays, décide à consacrer leurs instants de liberté à l'accomplissement d'une tâche patriotique, à répandre parmi leurs concitoyens ces coutumes d'exercices fortifiants et salutaires, à propager en dehors de tout esprit de parti l'amour de la patrie. C'est ce but qu'a poursuivi Harinkouck pendant vingt ans; il a bien mérité de son pays.

Et maintenant, avant de laisser fermer cette tombe, avant de dire un dernier adieu à notre ami au nom de ces tireurs si cordialement reçus par Madame Harinkouck pendant chaque fête de tir, je me permets de l'assurer que la douleur qu'elle a ressentie à l'annonce de la fatale nouvelle a été partagée par cette seconde famille que son mari avait su se créer dans le monde du tir. Que notre affliction atténue près d'elle cette terrible épreuve!

Au revoir, mon cher président, tu laisses après toi l'exemple d'une vie de travail et de dévouement, puissions-nous tous le suivre.

Feuilleton de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 104

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

— Monsieur reprit le substitut, j'avais fait des calculs pour mon retour... Ils ont été déjoués par les évènements. Une avarie de route nous a retenus quarante-huit heures en mer. Sans elle vous ne seriez pas marié...

— Et le télégraphe? objecta Juan Rodriguez.

Il est des détails qu'on hésite à lui confier. Maintenant que nous sommes seuls, je vais en peu de mots vous expliquer mon voyage.

A la Nouvelle-Orléans, je me suis informé. J'ai vu les notaires, les juges. Il existe dans cette ville une famille Rodriguez assez nombreuse. Les Rodriguez se divisent en quatre branches. Celle à laquelle Juan Rodriguez appartenait est éteinte.

— C'est-à-dire qu'elle le sera après ma mort qui n'est pas encore décidée.

— Vous auriez raison, si vous étiez un Rodriguez.

L'élève de Pierre Bréchaux essaya un sourire, mais il avorta sur ses lèvres.

Le substitut continua :

— Il a existé, en effet, un Juan Rodriguez. Ce Rodriguez aurait à peu près votre âge, à peu près votre visage, mais il a disparu.

— Vous en êtes certain?

— A n'en pas douter. Il était parti pour l'Europe, emportant sa fortune avec lui, fortune relativement modeste, quatre ou cinq cent mille francs, il y a de cela quatre ans. Depuis, il n'a pas donné de ses nouvelles. On a reçu de Londres quelques pièces destinées au règlement de comptes d'intérêts, mais on tient de croire qu'elles sont fausses, malgré l'incontestable habileté avec laquelle elles ont été préparées.

— C'est une simple supposition.

Fernand Colombey ne releva pas l'objection.

— Voici, dit-il, la photographie de ce jeune homme. Voulez-vous l'examiner?

Il tira d'un grand carnet une demi-douzaine de portraits.

Ils représentaient un gentleman de vingt-cinq ans environ, brun, à la peau mate, aux cheveux noirs, mais dont les traits différaient de ceux du faux Juan Rodriguez.

Jean Maurice y jeta un rapide coup d'œil.

— On peut vous avoir induit en erreur, dit-il.

— J'ai l'attestation des parents qui m'ont *confié ces portraits, et au besoin ils témoigne*raient eux-mêmes en justice.

— Où voulez-vous en venir. Concluons.

— A ceci que vous n'êtes pas Juan Rodriguez, que vous avez pris un faux nom et que sous ce crime, il s'en cache un plus détestable que le premier.

Fernand Colombey parut s'animer.

— Croyez-moi, ajouta-t-il, je ne veux pas être taxé de jalousie en poussant les choses à l'ex*trême rigueur. Votre mariage est nul... Il* n'existe pas... Renoncez-y de vous-même...

— Et si je refuse?

— Tant pis pour vous... J'aurais dû revenir huit jours plutôt... Ces huit jours, je les ai employés à suivre la route que vous avez parcourue vous-même, il y a quatre ans de la Nouvelle-Orléans à New-York. Sur cette route j'ai trouvé des traces et j'ai rencontré des hommes. Je ne veux pas de votre vie... Pourtant, elle est entre mes mains. Connaissez-vous une auberge de la pampa qui se nomme Los Santos, entre Jackson et Tunga?

— Après?

— Il y a un hôtelier qui se nomme Pablo Morena. L'avez-vous oublié?

Juan Rodriguez garda le silence.

— Ce Pablo Morena m'a montré une fosse à cinq cents mètres de sa maison. L'herbe de la prairie la recouvre aujourd'hui. Les gens du pays qui sont croyants comme leurs pères d'Espagne y ont planté une croix de bois. Celui qui dort dans ce désert verdoyant, a été tué.

— En duel, murmura l'élève de Pierre Bréchaux.

— Tué et volé ensuite. J'en ai les preuves.

— Nous verrons, dit Juan Rodriguez bravant le danger mais à demi vaincu.

Le mort qu'il avait cru endormi à tout jamais dans les immenses pâturages de la pampa se levait contre lui, évoqué par cet implacable rival.

— En somme, qu'exigez-vous? dit-il.

— Je vous propose un marché.

— Lequel?

— J'aiderai à votre salut de toutes mes forces; je favoriserai votre fuite, mais vous allez me donner des garanties.

— Expliquez-vous.

*Le substitut lui montra une table et or*donna :

— Mettez-vous là et écrivez ce que je vais vous dicter.

Juan Rodriguez croisa les bras et regarda son frêle adversaire en *se demandant* s'il n'allait pas profiter de sa faiblesse et l'étrangler.

Mais il pensa à Jeanne. Il avait tremblé pour sa liberté... On lui offrait le salut, la *fuite*... Il voulait la revoir, la convaincre, l'entrainer avec lui

— Ne perdons pas le temps; il a son prix, reprit le substitut. M. *Séverin peut réfléchir*, prenez garde.

— Soit, dit Juan Rodriguez d'une voix sourde.

Il s'assit, prit une plume et attendit.

Fernand Colombey dicta :

» Je soussigné... » — Votre nom?

— Jean-Maurice.

« ... Jean-Maurice, reconnais avoir usurpé » le nom de Juan Rodriguez. Ce nom n'est pas » le mien, mais celui d'un Américain mort » à Los Santos, au Texas, chez Pablo » Morena... dans des circonstances inutiles » à expliquer ici. Je reconnais donc, en » conséquence, que le mariage contracté par » moi aujourd'hui l'a été à la suite de ma» nœuvres frauduleuses, et je renonce à m'op» poser à l'action en nullité que mademoiselle » Blanche Colambey ne peut manquer de » m'intenter.

« En foi de quoi, j'ai signé le présent. »

Juan Rodriguez jeta la plume et fit un mouvement pour déchirer le papier.

Le substitut en tira un autre de sa poche.

— Attendez, dit-il en *le retenant d'un geste*. Ceci est un mandat contre vous. Ordre de vous faire arrêter partout où vous serez.

Juan Rodriguez se mordit les lèvres jusqu'au sang.

— Que me garantissez-vous en échange de cet aveu? dit-il.

— Votre liberté pendant vingt-quatre heures.

— Soit.

— Ecrivez et ensuite hâtez-vous. Le train du Havre peut vous emporter ce soir... Vous aurez un bateau demain matin... Partez...

Juan Rodriguez étouffa un soupir de dépit.

Et reprenant la plume, il data la pièce et écrasa au-dessous de cette reconnaissance sa signature!

JEAN-MAURICE.

Le substitut prit le papier, l'examina, le lut d'un bout à l'autre, le plia et le mit dans son carnet.

— Je tiendrai ma parole, monsieur, déclara-t-il. Vous n'avez rien à craindre de moi. Le mystère de Los Santos ne sera pas trahi, mais d'autres peuvent être redoutables... Prenez un parti et hâtez-vous......

Il était deux heures à peine.

Ce qui est long à raconter se passe en quelques minutes.

Juan Rodriguez avait entendu les paroles de l'amiral de Vitray à Jeanne :

— Perrine Yaudet est morte!

Il se dit : — Elle veillera près de sa mère et je la reverrai.

L'échafaudage de sa fortune s'écroulait en partie, mais il lui en restait assez pour planter sa tente ailleurs *et jouir de ce qu'on ap*pelait jadis le fruit de ses crimes.

Jeanne seule l'occupait dans cette catastrophe qui frappait autant les autres que lui.

Elle l'avait aimé, pouvait-il en douter?

A quel sentiment venait-elle d'obéir encore en rétractant ses accusations, si ce n'est à l'amour qui l'avait affolée.

Qu'elle lui restât et il n'en demandait pas davantage!

En la revoyant, [illegible] croyait [illegible] la suppliant, il se [illegible] de l'entrainer dans sa fuite.

C'était un effort à tenter, mais n'était-elle *pas à lui?*

Et il voulait la conserver.

Des biens qu'il avait convoités, c'était le plus précieux, celui auquel il tenait et qu'il ne voulait céder à personne.

Au fond, trempé comme l'acier, doué d'un esprit fertile en ressources, audacieux et sans peur, il ne craignait rien que cette perte.

Les menaces, les révélations, M. Séverin et le substitut l'avaient à peine ému.

Il était de taille à se défendre.

Pour lui, ce n'étaient pas les juges, les pro*cureurs qui décideraient de son sort, c'était* elle, elle seule.

Quand il sortit de ses rêveries, il jeta les *yeux autour de lui.* Le salon était vide.

Alors il alla à la porte du fumoir et l'ouvrit dans l'espoir de l'y trouver encore.

C'est par là qu'elle était sortie

Il se trouva en face d'un homme qui venait à lui et qui l'arrêta d'un geste.

C'était M. de Vitray.

— J'attendais que vous fussiez seul, dit le marin. Restez. J'ai à vous parler.

XLIX

LA PRIÈRE D'UNE MÈRE

L'amiral avait des principes d'honneur in*flexibles, pourtant il se sentait pris* de pitié en présence de ce grand coupable dont il connaissait les fautes.

Il se le représentait sans parents, sans guide, exaspéré par l'injustice des autres envers lui, en guerre ouverte avec une société dont il avait tant à se plaindre et contre laquelle il luttait en révolté.

— Monsieur, commença-t-il, j'ai une pénible mission à remplir. J'ai engagé ma parole et je la tiens... Vous ignorez le nom de votre père?

— Est-ce là ce que vous venez m'apprendre?

— Peut-être.

— Il vaudrait mieux ne pas m'en parler.

— Pourquoi?

— Il est des hommes qu'on ne peut qu'exécrer.

— Vous le haïssez?

— Mortellement.

L'amiral ne trouva rien à répondre.

Depuis qu'il connaissait l'histoire de ce Jean-Maurice, depuis qu'il avait parcouru les lettres si touchantes de la mère, Rose Bertot, depuis qu'il pouvait juger l'œuvre de haine dont il avait été le complice inconscient, il était moins sévère pour lui et trouvait à ses crimes des circonstances atténuantes, s'il peut en exister pour de telles actions.

La voix incisive et mordante du jeune homme l'avait frappé.

Il y eut un court silence.

L'amiral reprit :

— Voici des pièces, des titres, qu'on m'a chargé de vous remettre.

— Qui donc?

— J'ai promis le secret. Vous trouverez sous cette enveloppe des documents qui vous feront *connaître ce que* vous ignorez de votre origine. Elle contient le nom de votre père, votre acte de naissance... des lettres de votre mère...

— Bien, monsieur.

— Sur ce point, ma *mission est remplie*, mais j'ai pris un autre engagement...

L'amiral posa le pli renfermant les pièces qu'il tenait de Pierre Prêcheux sur la table.

Juan Rodriguez s'en empara et déchira l'enveloppe d'une main irritée.

Puis, sans s'occuper de la présence de l'amiral, il parcourut à la hâte les documents qu'elle contenait, l'acte de naissance qui ne lui apprenait rien, des billets passionnés de l'amant de sa mère, mais sans autre signature qu'une simple initiale.

Arrivé à la lettre que Pierre Bréchaux avait *relue tant de fois et que* Rose Bertot écrivait pour *son fils, le jour même* de son suicide, il éprouva un moment d'émotion.

Ses yeux secs, pendant la scène qui venait de se passer entre lui et les adversaires qui pouvaient le jeter en prison et contre lesquels il était obligé de défendre sa liberté et peut-être sa vie, comme un fauve surpris dans sa caverne, ses yeux si doux et si veloutés quand il voulait séduire une femme, dès les premières lignes de cette lettre, se mouillèrent de larmes qu'il arracha avec violence, comme s'il eût rougi de sa faiblesse.

(*A suivre*)